

BROOKLYN SUITE

Conditions d'utilisation de la salle Annexes aux directives d'utilisation :

- N°1 Tarifs de location
- N°2 Contact et calendrier de réservation
- N°3 plan et accès parking
- N°4 Conditions d'utilisation

Le Brooklyn Bar Delémont est le propriétaire de la salle du Brooklyn suite. Le Gérant Mr Ramnabaja Afrim, est la personne de contact pour toute information concernant la location, ainsi que des questions relatives le débit de mets et de boissons.

Informations (Annexe 2)

La salle peut être louée par :

Sociétés, collectivités, associations, particuliers et entreprises, en provenance de Delémont ou de l'extérieur. Le gérant de l'établissement se réserve le droit de refuser la location de la salle en tout temps et à l'égard de tout utilisateur/trice en cas de négligence répétée ou d'inobservation des prescriptions énoncées dans les présentes directives.

La salle ne dispose pas de parking pour le public. (Annexe 3)

En cas de mariage une place de parking reste à disposition pour les mariés.

L'usage des parkings publics et la mobilité douce sont recommandés

Horaires

La location est valable en principe de 8h00 à 1 h00 le lendemain. En soirée, les manifestations doivent se terminer conformément aux horaires déterminés dans la Loi sur l'hôtellerie, la restauration et le commerce de boissons alcooliques (Loi sur les auberges). Tout dépassement de l'heure légale de fermeture doit préalablement faire l'objet d'une demande par le responsable de l'établissement auprès de la police municipale.

La reddition des locaux lors de réservations suivies doit se faire au plus tard le lendemain de la manifestation à 8h00.

Toute disposition particulière est à convenir obligatoirement avec le gérant 10 jours avant la location.

Tarifs de Location (Annexe 1)

Les tarifs de base comprennent le chauffage, l'eau, l'électricité, les sanitaires, ainsi que la mise à disposition d'une partie du mobilier (chaises et tables, sans la mise en place).

A ces tarifs de base peuvent être ajoutées diverses options en fonction de l'utilisation souhaitée, notamment l'usage du matériel de restauration, décoration et des buffets, la mise en place et le rangement du mobilier et les nettoyages.

Un acompte de **CHF 400.00/jour** est dû à la signature du contrat afin de valider la location journalière.

Services

Nos collaborateurs sont déclarés à la caisse AVS. Les salaires sont soumis aux cotisations sociales nationales et correspondent au tarif en vigueur exigé par la CCNT.

Réservations

Les pré-réservations se font sur le site Internet du Brooklyn suite www.brooklyn-delemont.ch. Il est aussi possible de contacter directement le responsable et de réserver au 032 552 07 87. Au moment de la pré-réservation, le/la locataire indique le type de manifestation et quels équipements il/elle souhaite.

Pour chaque pré-réservation, le/la locataire reçoit du Brooklyn un devis et les directives d'utilisation de la salle. Les annexes aux directives sont consultables sur le site du Brooklyn bar et également sur le Facebook du Brooklyn bar. (www.brooklyn-delemont.ch).

Jusqu'à une année avant les dates effectives, seules les pré-réservations sont prises en considération. La pré-réservation de plusieurs dates n'est possible que pour une période maximale de 1 mois.

La réservation n'est définitive qu'après réception par le Brooklyn du contrat signé (et implicitement de l'acceptation des conditions d'utilisation), et du paiement de l'acompte.

Utilisation des locaux

Le/la locataire s'engage à respecter le cadre (objet et but) de la manifestation figurant dans le contrat de location. Toute sous-location est interdite.

A la remise de la salle, un état des lieux est établi par le responsable. A cette occasion, le responsable donne toutes les informations utiles à une utilisation correcte de la salle.

Le/la locataire est également responsable, pour la durée de la location, des dommages causés au bâtiment (intérieur ou extérieur), au mobilier, au matériel, aux installations techniques et sanitaires, aux sols, ainsi qu'à des tiers. Il /elle est tenu/e de signaler spontanément au responsable du Brooklyn tout dégât survenu durant le temps d'utilisation. Le cas échéant, la remise en état est à la charge du/de la locataire.

Il est interdit de fumer dans l'ensemble du bâtiment.

Est formellement interdit au/à la locataire de fixer (punaises, clous, vis, agrafes, colle, etc.) des affiches ou objets sur ou sous les tables, contre les parois, les murs, les boiseries et d'effectuer toute modification aux locaux loués.

Le mobilier, le matériel et les autres installations mobiles ne doivent en aucun cas sortir du bâtiment. Le/la locataire s'engage à manipuler et à utiliser le matériel avec soin. Le/la concierge établit un constat de l'état des lieux lors de la reddition des locaux. Il/elle fait constater au/à la locataire tous dégâts qui n'auraient pas été signalés.

Nettoyages

Le/la locataire souscrit au pack « Forfait nettoyage » (Annexe 1 - Tarif de location)

Sécurité

Le/la locataire est tenu/e responsable du comportement du public et assure sa sécurité. Toutes les mesures nécessaires seront prises pour garantir l'ordre et la tranquillité à l'intérieur et aux abords immédiats du bâtiment du Brooklyn Bar. L'organisateur/trice s'engage à ne pas accueillir un nombre de personnes supérieures à la capacité de la salle. Le/la locataire veille à ne pas dépasser le niveau sonore légal. Les fenêtres et portes sont en principe fermées pendant les manifestations.

Le/la locataire est tenu/e de ne pas disposer de décoration inflammable, ni de bougie, ni de réchauds à gaz, ni de toute autre source de chaleur.

Le/la régisseur/seuse et le/ta concierge, lorsqu'ils/elles sont présent/e/s, sont tenu/e/s d'intervenir si l'organisateur/trice ne se conforme pas aux consignes de sécurité. En cas de manquements graves, ils/elles sont autorisé/e/s à interrompre la manifestation.

Facturation et frais d'annulation

Après la location, le Brooklyn suite établit le décompte final en concertation avec le responsable pour le décompte et la facture est adressée au locataire.

Une annulation prononcée au moins 30 jours avant la manifestation n'occasionnera pas de frais, excepté l'acompte dû à la réservation qui ne sera pas remboursé (CHF 400.00/jour). Dans le cas contraire et sans motif valable, 50% du prix annoncé est facturé au/à la locataire.

Responsabilités

Le/la locataire s'engage à respecter et à faire respecter les directives d'utilisation de la salle du Brooklyn.

Le Brooklyn décline toute responsabilité en cas d'incendie, de vol, d'accident, d'incident et d'autres dégradations causées au bâtiment ou à l'équipement entreposé dans la salle du Brooklyn durant la location.

Brooklyn Suite
Salle de réception
Afrim Ramnabaja

Bon pour accord.